

Déclaration préalable CT du 21 janvier 2019 Région Nouvelle Aquitaine

Des élections professionnelles viennent de se tenir pour la 2^{ème} fois à la Région Nouvelle Aquitaine.

D'aucuns pourront se féliciter de leur bon déroulement. Pas de couac majeur, tout juste peut-on regretter la difficulté du prestataire à agréger les votes par correspondance et les votes électroniques, ce qui a retardé de quelques heures l'annonce des résultats. On peut regretter également la non disponibilité de données quant à la répartition des votes pour les CAP entre les 3 sites, alors que cela avait été demandé par les organisations syndicales.

Pour nous, ce satisfecit a bien peu de poids au regard de ce qui nous apparaît comme l'événement majeur de ces scrutins nous voulons parler du très inquiétant taux de participation à la Région : 50,04 % seulement au Comité technique, 47,5 % à la CAP C.

Ce n'est pas un signe de bonne santé pour notre collectivité.

La faiblesse de la participation était annoncée et redoutée, elle ne nous a donc pas surpris, pourtant nous ne pouvons pas nous en satisfaire, et cette 1^{ère} réunion du CT, doit être l'occasion de débattre des raisons de cette abstention massive et d'ores et déjà d'envisager les moyens de renverser la tendance, faute de quoi à ce rythme là, dans deux ou 3 mandats, les instances paritaires, si elles existent encore, ne seront qu'un théâtre d'ombres, représentant moins du quart des agents.

Rappelons juste quelques chiffres. En 10 ans, et sur 4 scrutins (2008, 2014, 2016 et 2018), nous sommes passés de 68,5 % à tout juste 50 %, soit près de 2 points de baisse par an. Chacun des 3 territoires ayant formé la Nouvelle Aquitaine est concerné dans des proportions comparables (- 16 % en Poitou-Charentes, - 18,5 en Aquitaine et - 20 % en Limousin).

L'abstention concerne en 1^{er} lieu nos collègues des lycées (qui représentent les 9/10^{ème} des électeurs de la catégorie C). Le taux de participation au scrutin à la CAP C a été de 47,5 %, avec des écarts importants entre les sites (42 % seulement à Bordeaux, 48 % à Poitiers et 58 % à Limoges), mais avec chaque fois, la même tendance à la baisse (moins 5 à 6 points par rapport à 2016 selon les territoires). Leurs collègues des catégories B et A ont été respectivement 66 et 67 % à voter, avec peu de différences selon les territoires en catégorie A et un peu plus en catégorie B. Mais là encore, en B comme en A, la baisse de la participation est sensible par rapport à 2016 : entre 4 et 15 points selon les 3 territoires en catégorie B, et entre 5 et 9,5 points selon les territoires en catégorie A.

Ce niveau de participation (50 %) est plus faible que la moyenne observée dans l'ensemble des Régions (55 %), même dans les Régions issues de regroupements (52%) et dans l'ensemble de la FPT (52% également). La dégradation du niveau de la participation depuis 2008 est beaucoup plus marquée en Nouvelle Aquitaine (-18,5 %) que dans la moyenne des Régions (-12%) ou des Régions issues de regroupements (-15,5%) ainsi que dans l'ensemble de la FPT (-8%).

Cette abstention en forte hausse est donc porteuse de sens, nos collègues ont voulu ainsi exprimer quelque chose aux organisations syndicales bien sûr, mais aussi à la collectivité régionale.

Pour ce qui est du message adressé aux organisations syndicales, c'est à chacune d'elles de tenter de l'interpréter et d'en tirer le cas échéant les enseignements. Pour notre part, nous estimons que cette très forte abstention interpelle nos pratiques, notre action et notre discours. Nous prendrons donc le temps de l'analyse.

Nous voudrions ici nous concentrer sur la part de responsabilité, qui de notre point de vue, revient à la collectivité elle-même.

Trois facteurs nous paraissent avoir pesé défavorablement :

1^{er} facteur : la Région s'est éloignée de ses agents. Ce n'est pas seulement la façon dont cela est perçu par les agents, c'est de notre point de vue une réalité. On pourrait illustrer ce propos par de nombreux exemples : la difficulté à joindre la DRH (mise en place de la plate-forme d'appel) – et là la compétence et le dévouement des collègues des RH ne sont pas en cause - l'insuffisance d'information des agents, le manque d'écoute et de concertation lors des réorganisations de services, l'inaccessibilité de la messagerie électronique régionale pour beaucoup d'agents des lycées,...etc.

La Région engage aujourd'hui une réflexion sur sa présence territoriale, **elle doit aussi de façon urgente se rapprocher des agents**, dans les services, comme dans les lycées et dans les CREPS.

2^{ème} facteur : le dialogue social n'a pas porté ses fruits, des engagements majeurs pris par le Président ou ses représentants, n'ont pas été tenus (sur les primes, comme sur le budget de l'Amicale par exemple), des revirements dans la position de l'administration ont lieu régulièrement, le dernier en date étant celui – dans les services - de la modalité de répartition du temps de travail sur 4,5 jours/semaine ou 9 jours/quinzaine.

Très souvent en Comité technique des dossiers, ou parfois en CAP des listes d'agents à promouvoir sont verrouillés lors de leur présentation, ne laissant aucune prise à l'action des élu.e.s du personnel.

Cela ne peut que contribuer à décourager les collègues vis-à-vis de l'action collective et à dévaloriser l'action des représentant.e.s que nous sommes.

Il est donc urgent de redonner du poids aux instances paritaires - qui sont aujourd'hui plus nombreuses avec la mise en place des nouvelles CCP des contractuel.le.s – pour en faire de véritables lieux de négociation pour tout ce qui concerne le personnel.

3^{ème} facteur : le mode de vote.

Le choix du vote à distance (électronique ou par correspondance) ne peut que favoriser l'abstention, parce qu'il renvoie le vote à un acte purement individuel, sans la dynamique collective qui est créée par le fait de se rendre un jour donné dans un lieu de vote. L'abandon du vote à l'urne en 2014 a entraîné une chute très forte de la participation dans les lycées.

Nous croyons qu'il faut réfléchir à des formules qui permettraient de disposer à la fois de bureaux de vote et de modalités électroniques.

En mettant en exergue des 3 facteurs, nous sommes bien évidemment conscients qu'ils ne sont pas les seuls, mais ce sont des facteurs sur lesquels la collectivité a la possibilité d'agir, et nous l'appuierons si elle décide d'aller dans ce sens.